

**MAIRIE DE MOMAS**

64230

---

**ARRÊTÉ**  
**Portant autorisation de circulation**  
**A-2025-32**

Le Maire de MOMAS,

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2212-2 et l2213-1 et suivants,
- Vu le code de la route, notamment les articles R.225
- Vu le code de la voirie routière
- Vu le code pénal notamment son article R.610.3
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
- Considérant la demande de l'entreprise COPLAND, sise ZA du Boscq 40320 SAMADET, représentée par M SESQUES Quentin, pour des travaux de restructuration du réseau HTA – enfouissement de câbles + pose de postes,

**ARRÊTE**

**Article 1** – l'entreprise est autorisée à réaliser les travaux à partir du 12/12/2025 et pour une durée calendaire de 10 jours, sur le chemin Lou Carrérot.

Article 2 – Le chemin Lou Carrérot sera fermé à la circulation pendant toute la durée des travaux.

**Article 2** – Une déviation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, par la route d'Aubin, le chemin de Baraille, la route de la Carrère (RD201) et la route de Caubios (RD216), selon l'avancement des travaux.

**Article 3** – La signalisation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4** – Ampliation du présent arrêté sera adressée à  
COPLAND société chargée des travaux,  
La gendarmerie de Lescar pour information

Fait à Momas, le 11/12/2025

L'Adjoint au Maire,  
Jean-Louis CAMPAGNE

